



Résolution N° 1.1 / 0.9
relative à l'adoption du dossier type de marchés de travaux de moins de 35 millions de francs CFA applicable aux communautés rurales et communes dont le budget annuel initial est inférieur à 300 millions de francs CFA.

Le Conseil de Régulation, en sa séance du 27 mars 2009,

1. **Après avoir entendu** le rapport du Directeur Général présentant les dossiers-types de passation de marchés ;
2. **Ayant pris acte** des avis formulés par les autorités contractantes et la Direction centrale des Marchés publics sur les dossiers-types ;
3. **Entendu** les commentaires et amendements formulés par les Conseillers lors des discussions ;
4. **Adopte :**

A l'unanimité de ses membres et sous réserve de la prise en compte des amendements formulés par les Conseillers, le « **dossier type de marchés de travaux de moins de 35 millions de francs CFA applicable aux communautés rurales et communes dont le budget annuel initial est inférieur à 300 millions de francs cfa** », comprenant les pièces suivantes :

- l'Avis public d'appel d'offres ;
 - les Instructions aux candidats ;
 - le modèle de lettre de soumission ;
 - le formulaire de qualification ;
 - le modèle de Bordereau des prix unitaires et devis estimatif pour les marchés à prix unitaires ;
 - le modèle de Devis estimatif pour les marchés à prix forfaitaire ;
 - le Modèle d'engagement à respecter la Charte de transparence et d'éthique en matière de marchés publics ;
 - le modèle d'Acte d'engagement ;
5. **Demande** au Directeur Général de prendre toutes les mesures nécessaires pour sa publication sans délai ;
 6. **Ordonne** au Directeur Général de joindre à la présente résolution, un exemplaire du dossier d'appel d'offres type concerné.

Fait à Dakar le 01 AVR. 2009



Pour le Conseil

Le Président

MANSOUR DIOP